



# le livre des mobilités *européennes*

Première année 2023 - 2024



Financé par  
l'Union européenne

# sommaire

## **4 Les Mobilités Erasmus+**

Valeurs et objectifs du projet

## **9 Les partenaires du projet**

Organismes partenaires et bénéficiaires du projet

## **12 Changer de paradigme : la transformation d'un service de protection juridique pour intégrer la CNURDPH à sa philosophie et son organisation**

Organisation Support Girona, Janvier 2024

## **21 Lutter contre la pauvreté et la précarité : la pair-aidance et l'intégration partenariale des personnes concernées, des associations et des institutions**

SPP Intégration Sociale, Mai 2024

27

**Réfléchir et agir ensemble : la  
création de groupes de réflexion  
éthique dans le domaine  
médicosocial en lien avec la**

**ENURDPE**  
Ecole de Travail Social - Campus Arnau d'Escala, Juillet 2024

---

# introduction

LE PROJET DE MOBILITÉS  
SOUS LA COORDINATION DE L'UDAF 82

---

## L'accréditation Erasmus+

Depuis 2023, l'Uraf Occitanie, les Udaf de l'Aude, de l'Aveyron, du Gers, des Hautes-Pyrénées et du Lot, ainsi que la Fédération ADMR du Tarn-et-Garonne, se sont réunies en consortium dit "de mobilités" sous la coordination de l'Udaf de Tarn-et-Garonne. Il s'agit d'une accréditation délivrée sur candidature auprès de l'Union Européenne, par le biais de ses agences Erasmus+. Elle permet de financer des semaines d'observation ou de formation pour les professionnel·les, bénévoles et personnes bénéficiaires de services de nos organismes, au sein d'associations et d'institutions dans ses États membres. En effet, l'obtention d'un diplôme ne devrait pas marquer la fin de toute opportunité d'acquérir des connaissances et développer ses compétences. L'Agenda Européen pour les Compétences est un plan stratégique établi sur cinq ans, dont un des axes majeurs est la promotion de **l'apprentissage tout au long de la vie**, pour tous et toutes, y compris pour les personnes ayant un emploi. Notre projet de Mobilités participe à cette dynamique et à l'enrichissement de tous·tes les acteur·ices de son consortium.

Le présent livret est un résumé de la première période de mobilités, qui s'est étendue jusqu'en juillet 2024.



L'Agence Erasmus+ France pour l'Education et la Formation a pour mission de promouvoir, mettre en oeuvre, gérer et valoriser le **programme Erasmus+** sur l'ensemble du territoire national. Elle est située à Bordeaux.





L'objectif général du programme est de soutenir, par l'intermédiaire de l'apprentissage tout au long de la vie, le développement éducatif, professionnel et personnel des personnes dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport, en Europe et au-delà, et ainsi de contribuer à la croissance durable, à des emplois de qualité, à la cohésion sociale, à la promotion de l'innovation et au renforcement de l'identité européenne et de la citoyenneté active.

## Les objectifs du programme Erasmus+

Promouvoir la mobilité à des fins d'apprentissage, la coopération, la qualité, l'inclusion et l'équité, l'excellence, la créativité et l'innovation au sein des organisations et des politiques dans le domaine de l'éducation et de la formation

Promouvoir la mobilité à des fins d'apprentissage non formels et informels, la participation active des jeunes, ainsi que la coopération, la qualité, l'inclusion, la créativité et l'innovation au service des organisations et des politiques dans le domaine de la jeunesse

Promouvoir la mobilité à des fins d'apprentissage du personnel sportif, ainsi que la coopération, la qualité, l'inclusion, la créativité et l'innovation au niveau des organisations sportives et des politiques sportives.

**Objectif 1**



**Objectif 2**



**Objectif 3**

## Les objectifs du projet de mobilités de l'Udaf 82

### Objectif 1

Développer la pair-aidance au sein des processus d'accompagnement



### Objectif 2

Promouvoir l'internationalisation dans les parangonages et dans les réseaux au bénéfice des droits humains



### Objectif 3

Promouvoir l'inclusion citoyenne et accompagner l'autonomie de vie



### Objectif 4

Utiliser les outils numériques au service des personnes en situation de vulnérabilité.



# L'Udaf 82

## Coordinateur du projet de Mobilités Erasmus+

L'Union Départementale des Associations Familiales de Tarn-et-Garonne (Udaf 82) est une association à but non lucratif basée à Montauban, en France. Au travers de ses services, elle vise à défendre les intérêts et l'accès aux droits fondamentaux des familles, des personnes handicapées et des populations vulnérables. Ces droits incluent l'autonomie, la reconnaissance de la capacité juridique et l'accès au logement décent.

# L'Udaf 11

## Partenaire du projet

L'Union Départementale des Associations Familiales de l'Aude.

# L'Uraf Occitanie

## Partenaire du projet

L'Union Régionale des Associations Familiales d'Occitanie.

# L'Udaf 12

## Partenaire du projet

L'Union Départementale des Associations Familiales de l'Aveyron.

# L'Udaf 32

## Partenaire du projet

L'Union Départementale des Associations Familiales du Gers.

## L'Udaf 46

### Partenaire du projet

L'Union Départementale des Associations Familiales du Lot.

## Fédération ADMR 82

### Partenaire du projet

Fédération d'Aide à Domicile en Milieu Rural, délégation du Tarn-et-Garonne.

## L'Udaf 65

### Partenaire du projet

L'Union Départementale des Associations Familiales des Hautes-Pyrénées.

UNIS  
POUR LES  
FAMILLES

## CAF 82

### Caisse d'Allocations Familiales du 82

Les caisses d'allocations familiales (Caf) gèrent les aides familiales du régime général de la Sécurité Sociale, sous la forme de compléments de revenus, équipements, d'accompagnement et de conseil.

## DDETSPP 82

### Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités & de la protection des populations

La DDETSPP 82 regroupe les compétences des services départementaux de l'Etat en matière d'emploi et d'insertion sur le territoire du Tarn-et-Garonne.

## OPTEO

### Fondation OPTEO

La Fondation Opteo conçoit, crée, anime et gère des établissements et des services qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de handicap.

## CAPDROITS

### Association scientifique et citoyenne

La démarche CAPDROITS réunit des chercheuses, des professionnelles du soin et de l'accompagnement, et des bénéficiaires de service dans une dynamique collaborative de recherche autour de la CNURDPH.

## France Travail

### Agence d'emploi

France Travail 82, est un établissement public à caractère administratif chargé de l'emploi en France.

## Tia Paula

### Association humanitaire

Tia-Paula est une association au service des femmes démunies et de leurs enfants, oeuvrant au niveau national et international. Elle a pour mission de fédérer les actrices d'un territoire pour mener des projets internationaux et européens en faveur de l'inclusion sociale et l'autonomie.

---

01

LA FONDATION  
SUPPORT GIRONA

---

## Lundi 22 Janvier 2024

Voyage à Gérone et accueil à la Fondation Support

## Mardi 23 Janvier 2024

La CNURDPH et son impact sur la philosophie et l'organisation du service, ainsi que sur la loi espagnole

## Mercredi 24 Janvier 2024

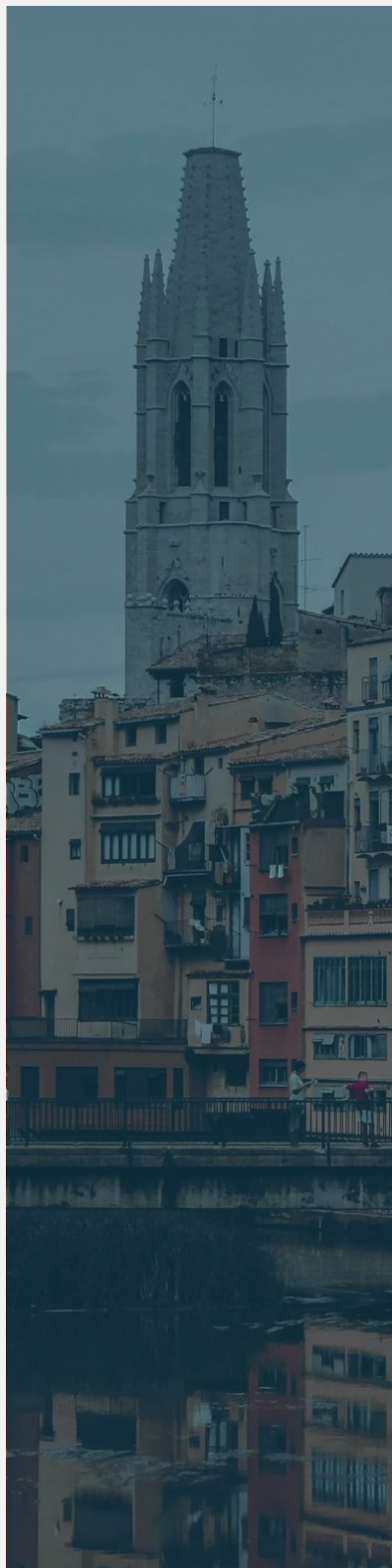
Immersion auprès de travailleurs de Support (MJPM de la délégation)  
Découverte des projets de la Fondation : partenaires, Erasmus+, groupes ERESS

## Jeudi 25 Janvier 2024

Visite guidée de Gérone, à la découverte de l'environnement de la Fondation

## Vendredi 26 Janvier 2024

Synthèse et voyage de retour en France



# FONDACIO SUPPORT GIRONA

La Fundacio Support voit le jour le 11 avril 2003 à l'initiative de l'Institut d'Assistance Sanitaire (service de santé publique et gestionnaire du réseau de santé mentale et de toxicomanie de Gérone) qui porte une stratégie de désinstitutionnalisation. A cette époque, environ 500 personnes vivent en permanence dans l'institution psychiatrique et beaucoup sont prises en charge par l'institution (et parfois par le directeur). Elle s'appelle initialement *Fundacio Tutelar de las Comarcas Gironines* (FTCG) et est un service de protection juridique, avec une majorité de tutelles. Elle connaît une progression cumulée de 2300 mesures en solde net en 20 ans. Pionnière en Europe sur en matière d'approche par les droits humains, dans la lignée de la CIDPH, elle est la première à promouvoir le recours à des mesures moins coercitives. Elle inverse ainsi la proportion tutelle / curatelle par rapport au reste des services de Catalogne et même d'Espagne.

La FTCCG a œuvré pour modifier la législation catalane d'abord, espagnole ensuite. Elle fait le choix d'un changement de nom et devient la Fundacio Support. La notion de "Soutien" est plus en phase avec ses valeurs. Celles-ci sont le soutien inconditionnel à toute personne en situation de handicap et vulnérable, de transformer le modèle de soins, et respecter l'autonomie des individus. Elle veut susciter le débat autour des politiques sociales, rechercher des modèles alternatifs et des ressources à l'échelle mondiale pour l'autonomie et la qualité de vie. L'objectif de ce séjour s'inscrit dans l'objectif 2 (voir page 7). Support a dix ans d'avance sur les services de protection français ! Le voyage a été construit pour sur un modèle d'analyse stratégique (voir page 13).

## Changer de paradigme : intégrer la CNURDPH à la philosophie et aux pratiques de son service aux personnes vulnérables.

La délégation était composée de directeurs, cadres de services, mandataires judiciaires et président-es des Udaf 82, Udaf 11, Udaf 46, Udaf 65, Uraf Occitanie, de la Fondation OPTEO, ainsi que des membres des associations CAPDROITS et Tia Paula.



La délégation française et leurs hôtes de Support Girona devant le logo de la Fondation.

# Article 12

## Reconnaissance de la personnalité juridique dans des conditions d'égalité

- 1.** Les États Parties réaffirment que les personnes handicapées ont droit à la reconnaissance en tous lieux de leur personnalité juridique.
- 2.** Les États Parties reconnaissent que les personnes handicapées jouissent de la capacité juridique dans tous les domaines, sur la base de l'égalité avec les autres.
- 3.** Les États Parties prennent des mesures appropriées pour donner aux personnes handicapées accès à l'accompagnement dont elles peuvent avoir besoin pour exercer leur capacité juridique.
- 4.** Les États Parties font en sorte que les mesures relatives à l'exercice de la capacité juridique soient assorties de garanties appropriées et effectives pour prévenir les abus, conformément au droit international des droits de l'homme. Ces garanties doivent garantir que les mesures relatives à l'exercice de la capacité juridique respectent les droits, la volonté et les préférences de la personne concernée, soient exemptes de tout conflit d'intérêt et ne donnent lieu à aucun abus d'influence, soient proportionnées et adaptées à la situation de la personne concernée, s'appliquent pendant la période la plus brève possible et soient soumises à un contrôle périodique effectué par un organe indépendant et impartial ou une instance judiciaire. Ces garanties doivent également être proportionnées au degré auquel les mesures devant faciliter l'exercice de la capacité juridique affectent les droits et intérêts de la personne concernée.
- 5.** Sous réserve des dispositions du présent article, les États Parties prennent toutes mesures appropriées et effectives pour garantir le droit qu'ont les personnes handicapées, sur la base de l'égalité avec les autres, de posséder des biens ou d'en hériter, de contrôler leurs finances et d'avoir accès aux mêmes conditions que les autres personnes aux prêts bancaires, hypothèques et autres formes de crédit financier; ils veillent à ce que les personnes handicapées ne soient pas arbitrairement privées de leurs biens.



# Article 19

## Autonomie de vie et inclusion dans la société

Les États Parties à la présente Convention reconnaissent à toutes les personnes handicapées le droit de vivre dans la société, avec la même liberté de choix que les autres personnes, et prennent des mesures efficaces et appropriées pour faciliter aux personnes handicapées la pleine jouissance de ce droit ainsi que leur pleine intégration et participation à la société, notamment en veillant à ce que :

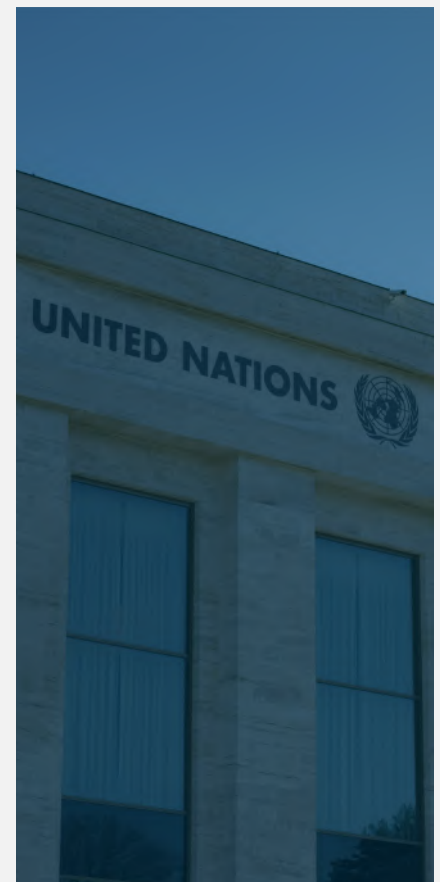
- a)** Les personnes handicapées aient la possibilité de choisir, sur la base de l'égalité avec les autres, leur lieu de résidence et où et avec qui elles vont vivre et qu'elles ne soient pas obligées de vivre dans un milieu de vie particulier;
- b)** Les personnes handicapées aient accès à une gamme de services à domicile ou en établissement et autres services sociaux d'accompagnement, y compris l'aide personnelle nécessaire pour leur permettre de vivre dans la société et de s'y insérer et pour empêcher qu'elles ne soient isolées ou victimes de ségrégation;
- c)** Les services et équipements sociaux destinés à la population générale soient mis à la disposition des personnes handicapées, sur la base de l'égalité avec les autres, et soient adaptés à leurs besoins.

## Depuis 2021, la législation espagnole a mis fin aux tutelles en réformant son Code Civil.

Là où s'exercent encore en France des mesures de décision substitutives (tutelle, curatelle), l'Espagne a mis en place des mesures de prise de décision accompagnée ou assistée, sur la base des préférences et de la volonté des personnes. Il s'agit de la mesure d'assistance juridique. Toutes les anciennes mesures (tutelle, curatelle, habilitation familiale) sont désormais entendues sous ce nouveau régime. La législation espagnole s'est ainsi accordée avec la CIDPH.

Les acteurs de la protection juridique en France n'arrivent pas à faire évoluer notre législation pour que nous soyons en conformité avec le texte de la CIDPH, pourtant ratifié en 2010, et ce malgré le rapport Caron-Deglise de 2018.

Les mandataires de la délégation française ont pu observer ces différences lors d'une journée en totale immersion auprès des professionnel-les de Support.



**Josep Maria Solé Chavero,**  
directeur général

**Qu'est-ce que vous préférez ?  
Respecter votre Code Civil, ou  
respecter les droits humains ?**

## Récit des mandataires judiciaires en visite



Nous sommes retournés au centre psychiatrique. Sur place, le référent a retrouvé l'agent avec une dame âgée. Cette dame avait intégré une résidence quelques semaines avant. Le but de ce rendez-vous, pour la dame, était de rencontrer son psychiatre pour qu'il lui explique qu'elle resterait en résidence et laisserait son domicile. A la fin du rendez-vous, la dame avait accepté. Le référent entamait alors les démarches pour résilier le bail.

Impressions

**Pas de certificat  
médical (certificat  
médical de non-  
retour au domicile)**

**Pas de requête  
auprès du Juge pour  
demander  
l'autorisation de  
résilier le bail**

**Pas de directive  
écrite sur la  
disposition du  
mobilier**

---

02

SPP INTÉGRATION SOCIALE

---

## **Lundi 13 Mai 2024**

Voyage à Bruxelles

## **Mardi 14 Mai 2024**

Découverte du SPP et du Plan de lutte contre la pauvreté, la précarité et les inégalités

## **Mercredi 15 Mai 2024**

Leviers européens et politiques du logement en Belgique  
Visite sur site du CPAS, partenaire du programme MIRIAM

## **Jeudi 16 Mai 2024**

Le programme MIRIAM en zone rurale et en villes moyennes  
Conclusion et synthèse

## **Vendredi 17 Mai 2024**

Voyage de retour en France



# SPP INTÉGRATION SOCIALE

Le Service Public fédéral de programmation (SPP) Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie Sociale et Politique des Grandes Villes, est créé au début des années 2000 en soutien aux Centres public d'action sociale (CPAS). Il assure le remboursement des minimas sociaux. Ses missions ont été largement étendues depuis.

Au travers de ses programmes et de ses projets, le SPP orchestre une politique globale et cohérente en matière d'intégration sociale et de lutte contre la pauvreté, soit qui prenne en compte la diversité des difficultés individuelles, des problèmes sociaux et des enjeux de protection de l'environnement.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Source : "A propos", site officiel du SPP IS  
<https://www.mi-is.be/fr/a-propos-du-spp-is>

## Le 28 Septembre 2023, l'Udaf 82 organise les Assises de la Monoparentalité et invite le SPP IS à présenter MIRIAM.

De nombreux éléments de cette intervention, en particulier la centralité de la **pair-aidance** et la **consultation citoyenne**, attirent la curiosité du consortium et celle du Commissaire à la prévention et la lutte contre la pauvreté de la région Occitanie, Eric Péliisson. L'idée naît alors de se rendre sur place pour en apprendre davantage !

Lors de leur visite, la diversité des projets et des actions ont moins frappé les membres de la délégation que leur **très grande cohérence** ! En effet, le SPP développe une approche partenariale forte avec les acteurs de l'intervention sociale mais aussi avec l'ensemble de la société civile. Son service Expertises du vécu place les savoirs expérientiels au cœur de la construction et de la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'inclusion. Ce fonctionnement par projets plutôt que par dispositif est une source d'inspiration, en ce que les premiers n'ont pas vocation à ajouter une couche de complexité, mais à articuler ce qui existe déjà.

**Lutter contre la pauvreté, la précarité et les inégalités sociales par la pair-aidance et l'intégration partenariale des personnes concernées et des organisations de terrain**



A son retour en France, la délégation française retrouve M Eric Péliisson (à gauche), à l'origine du voyage de Mobilité, à l'aéroport de Carcassonne.





La délégation française en visite au CPAS en présence de mères et d'enfants accompagnés.

## Le mercredi, une partie de la délégation se rend au CPAS de Charleroi découvrir ses activités.

Il s'agit d'un centre d'accueil ouvert en journée, assurant la coordination de programmes d'**inclusion sociale par la pair-aidance**. Le programme MIRIAM en est un exemple.

Il s'adresse aux femmes élevant seules leur(s) enfant(s), bénéficiaires des minimas sociaux et ayant une certaine maîtrise du Français. Elles sont accueillies lors d'**entretiens individuels** ou d'**ateliers collectifs** au moins une fois par semaine. Dès leur entrée dans le programme, elles sont intégrées à un groupe de discussion WhatsApp dont sont membres les autres bénéficiaires et les *case managers* (gestionnaires de dossiers), salariées du CPAS. Ce rythme de rencontres et d'interactions très soutenu leur permet de rompre avec leur sentiment de solitude, d'obtenir des conseils sur

procédures déjà vécues par d'autres femmes (le divorce), garder les enfants des unes, ou partager des connaissances via des séances de tutorat. Elles décident du contenu des ateliers en fonction de leurs besoins. Le CPAS de Charleroi a pour spécificité la présence d'une psychomotricienne sur le site, permettant aux mères de participer aux activités et travailler le détachement.

Le CPAS de Charleroi développe en parallèle un nouveau projet appelé "Chemin'on". Il s'agit de proposer un accompagnement solidaire pour des parents en difficulté, où interviennent des bénévoles, les "coéquipiers" ou "coéquipières". Ils et elles interviennent à domicile, pour garder les enfants ou aider aux courses, par exemple.



**La délégation française en visite à l'association Occitanie Europe.**

Créée en 2016, Occitanie Europe compte aujourd'hui 25 membres, dont les **Conseils Départementaux du 11, 46, 31, 65 et 82**.

Elle assure une veille quotidienne pour informer sur les politiques et programmes de l'UE, sensibilise les acteurs européens aux enjeux de la région, soutient ses membres dans leurs démarches auprès des institutions européennes, et participe aux dynamiques collectives initiées à Bruxelles pour faire entendre sa voix.

**Située au coeur des institutions européennes pour promouvoir les forces et les potentialités de notre région.**

Durant son séjour, la délégation française a vu la ville de Bruxelles se parer des couleurs de l'arc-en-ciel à l'occasion de la Semaine des Fiertés (du 8 au 17 mai 2024), sur le thème *Safe Everyday Everywhere* ("En sécurité tous les jours et en tout lieu"). De nombreux événements festifs étaient organisés pour célébrer la communauté, la culture, l'activisme et les mémoires LGBTQIA+.

**Le drapeau LGBTQ+ inclusif au coeur des institutions européennes.**



---

03

FONDATION CAMPUS  
ARNAU D'ESCALA

---



# FUNDACIO CAMPUS ARNAU D'ESCALA

La Fundacio Campus Arnau d'Escala (FCAE) est créée en 2001 dans le but de rapprocher le monde de la recherche universitaire et le monde professionnel des services sociaux locaux. L'objectif est de mener des projets de recherche et de formation orientés vers l'innovation sociale et l'amélioration de l'intervention auprès des groupes vulnérables et défavorisés. 20 ans plus tard, la municipalité, les associations et l'Université de Gérone continuent d'en être membres et de participer activement aux missions de la FCAE.

La FCAE gère entre autres un centre de documentation spécialisé pour les services sociaux de Gérone, appelé DIXIT. L'objectif est de promouvoir la production et la circulation des connaissances dans le secteur social, et de participer à la formation des professionnels tout au long de leur vie. Ainsi, la FCAE conçoit des méthodes innovantes à implémenter pour aider les personnes handicapées à prendre des décisions, mener une vie autonome et améliorer leur qualité de vie. Elle participe ou coordonne de nombreux projets européens :

- Le projet **IDecide** (Je Décide) est une boîte à outils améliorant la prise de décision dans les domaines de la santé, des droits des consommateurs et de la finance.
- **TopHouse** (Maison sur Mesure) produit des critères d'évaluation des besoins individuels lors de l'attribution de logements.
- **EqualTreatment** (Traitement Equitable) a pour objectif l'amélioration des services de santé, en garantissant aux personnes avec un handicap intellectuel le respect de leurs droits fondamentaux.
- **La Consulta** est un projet développé avec l'antenne géronaise des services de santé catalans, contre la stigmatisation des problèmes de santé mentale.
- **DECIDER** développe une application mobile pour aider à la prise de décision autonome.
- **COM-IN** (Entrez !) crée des outils innovants à destination des professionnels, pour qu'ils/elles aident les jeunes avec un handicap intellectuel à mieux communiquer.



## Lundi 22 Janvier 2024

Voyage à Gérone et accueil à la Fondation Campus Arnau

## Mardi 23 Janvier 2024

Introduction à l'éthique et aux quatre champs de l'éthique

## Mercredi 24 Janvier 2024

Introduction à la bioéthique

## Jeudi 25 Janvier 2024

Entraînement au débat éthique

Réflexions stratégiques autour de la création de groupes de réflexion éthique et de l'entretien de leur dynamique

## Vendredi 26 Janvier 2024

Synthèse et voyage de retour en France



## Jean Philippe Cobbaut

**Directeur du Centre d'Ethique Médicale de l'Université Catholique de Lille**

Jean Philippe Cobbaut est philosophe, juriste et enseignant-chercheur à l'Université Catholique de Lille. Il dirige le Centre d'Ethique Médicale de la même université (composante EA 7446 ETHICS). Il est également membre de l'association scientifique et citoyenne CAPDROITS.

## Marcel Cano Soler

**Professeur, Faculté des Sciences et des Technologies de l'Université de Vic, Barcelone**

Marcel Cano Soler est professeur d'éthique à la Faculté des sciences et des technologies de l'Université de Vic, à Barcelone. Il est spécialiste de bioéthique, des enjeux éthiques, politiques et sociaux des biotechnologies, et poursuit actuellement des recherches sur les stéréotypes et les représentations.





La délégation française, les Fondations Campus Arnau et Support Girona, encadrées des deux experts pour la dernière journée de formation.

## Il semblerait que l'éthique soit un mot "à la mode" dans les services sociaux, sanitaires et médicosociaux.

En effet, revendiquer l'existence d'un comité ou d'un groupe de réflexion éthique permet aux équipes de faire valoir une démarche réflexive. Or, de l'expérience des membres du groupe éthique tarn-et-garonnais, composé de salariés de l'Udaf 82, du Centre Hospitalier et d'autres associations, identifier **ce qui constitue un problème éthique** n'est pas évident ! Les situations présentées au collectif relèvent plus souvent de difficultés organisationnelles ou partenariales. Ce troisième et dernier voyage de mobilité sur la première période a eu pour objectif premier de répondre au besoin de connaissances fondamentales en éthique, mais aussi d'étudier la dynamique de création et d'animation stratégique des ERESS en Catalogne.

**Réfléchir et agir ensemble :  
créer et entretenir la  
dynamique de groupes de  
réflexion éthique**

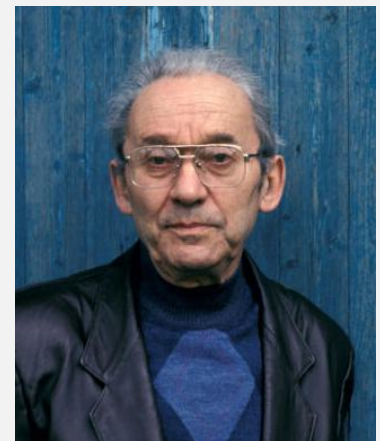


Le sigle ERESS désigne les Espaces de Réflexion Ethique des Services Sociaux. Il s'agit d'espaces informels, non-contraignants et pluriprofessionnels, placés sous la supervision du Comité Ethique des Services Sociaux de Catalogne. Les professionnels et personnes accompagnées de n'importe quel organisme peuvent se constituer en ERESS et ce dernier reconnu peut être reconnu, à condition de suivre un programme de formation initiale d'une durée de vingt heures minimum.

Ce dernier remplit trois objectifs principaux : introduire aux fondamentaux de l'éthique, former à la méthodologie délibérative et surtout, faire naître une volonté collective de participer à et faire vivre l'espace de réflexion éthique. En effet, vingt heures sont loin d'être suffisantes pour acquérir des connaissances solides en éthique ! Elles peuvent en revanche consolider des liens et attiser la curiosité. De plus, le terme "espace" se différencie des comités, des structures et autres groupes éthiques par ses contours beaucoup plus souples. La parole, les savoirs et les personnes peuvent y circuler librement.

Jean-Philippe Cobbaut, enseignant-chercheur à l'Université Catholique de Lille et directeur du Centre d'Ethique Médicale, et Marcel Cano Soler, professeur d'éthique à la Faculté des Sciences et des Technologies à l'Université de Vic à Barcelone et animateur de l'ERESS du groupe Pere Claver, ont proposé une introduction à l'éthique et aux méthodes d'analyse en groupe à quatre mains et avec beaucoup de pédagogie.

**Je définirai la visée éthique par  
les trois termes suivants : *visée  
de la vie bonne, avec et pour les  
autres, dans des institutions  
justes.***



**Paul Ricoeur à Paris en 1990**  
*Ethique et morale, 1990*



La présomption de capacité est assimilée au principe d'autonomie, dans le sens où le principe d'autonomie pose *a priori* l'idée que la personne doit être considérée comme autonome. La charge de la preuve revient à celui ou celle qui voudrait considérer une personne comme dépendante.



**Udaf**

Tarn-  
et-Garonne

**Udaf**

Occitanie

**Udaf**

Aude

**Udaf**

Aveyron

**Udaf**

Gers

**Udaf**

Hautes-  
Pyrénées

**Udaf**

Lot

**ADMR**  
la référence du service à la personne



POD MAATSCHAPPELIJKE INTEGRATIE  
BETER SAMEN LEVEN  
SPP INTÉGRATION SOCIALE  
MIEUX VIVRE ENSEMBLE



CAMPUS  
ARNAU  
D'ESCALA



Université  
Catholique  
de Lille 1875

ETHICS  
EA7446



UNIVERSITAT DE  
BARCELONA

Facultat de Filosofia



**CAPDROITS**  
démarche scientifique et citoyenne





Financé par  
l'Union européenne

UNIS  
POUR LES  
FAMILLES

**Udaf**

Tarn-  
et-Garonne